



SÉCURITÉ

CHARGÉ DE SÉCURITÉ



PARTICIPANTS

De 1 à 6 stagiaires maximum



PUBLIC

Toute personne étant ou en vue d'être désigné par l'employeur (En application de l'article L.4644-1 du Code du travail) et devant prendre en charge la fonction Santé-Sécurité dans son entreprise



PRÉREQUIS

- Compréhension du français
- Maîtrise informatique et pédagogique. Connaissance des bases de la réglementation et des différentes recommandations.
- Posséder un matériel informatique.



DURÉE

3 jours (21h)



OBJECTIFS

Prendre en charge les activités de protection et de prévention des risques professionnels.



VALIDATION

Attestation de formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation le participant sera capable :

- Connaître le cadre réglementaire en santé, sécurité et conditions de travail.
- Connaître les méthodes à mettre en œuvre pour protéger / prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Définir et mettre en œuvre une démarche de management de la prévention dans son entreprise.

MÉTHODE

Cette action est la base d'un accompagnement global du responsable sécurité dans sa mission, pérennisé par un accompagnement du formateur dans l'entreprise. Cette formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.

MOYENS

- Salle pouvant accueillir le nombre de participant + le formateur, équipée d'au moins une prise de courant
- Poste informatique ou tablette numérique...

ÉVALUATION

Evaluation continue tout au long de la formation

DÉLAIS D'ACCÈS

Minimum 24h avant le début de la formation en fonction de nos disponibilités et des exigences relatives au différents financements.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sans contre-indication de la médecine du travail. Il convient de nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

COÛT

Tarif à la journée en fonction du lieu de formation. Veuillez vous rapprocher de notre service commercial.





PROGRAMME

CHARGÉ DE SÉCURITÉ

APPORT THÉORIQUE : 2 JOURS

CADRE JURIDIQUE

- Comment s'investir dans la prévention
- Les enjeux
- Les principaux textes réglementaires

CHAMPS D'APPLICATION ET RESPONSABILITÉS

- En interne : chef d'établissement, encadrement, salariés, CHSCT, DP, CE, le service sécurité de l'entreprise.
- En externe : inspecteur du travail, médecin du travail, agent des services de prévention CARSAT, etc.

LES NOTIONS À MAÎTRISER

- L'accident du travail, l'accident de trajet, les maladies professionnelles, etc.
- La notion de danger, de risques, de situations dangereuses.
- Les techniques de recueil des faits avérés : les entretiens, les questionnaires, etc.
- Les outils d'analyse : L'arbre des causes, la méthode « ITAMAMI »

RISQUES ET OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

- Les principaux risques :
 - Liés aux conditions de travail (équipements, charges physiques et mentales, etc.)
 - Liés à l'environnement (bruit, poussières, température, vibration, électricité, incendie, etc.)
 - Liés à la co-activité avec des entreprises extérieures
 - Liés aux agents chimiques / biologiques

ACCOMPAGNEMENT EN ENTREPRISE : 1 JOUR

- L'accueil et la formation sécurité à assurer pour les nouveaux collaborateurs, les visiteurs, les intérimaires.
- L'intervention des entreprises extérieures (PPR, PPSPS, etc.)
- Les documents de l'entreprise (D.U., bilan annuel, la fiche d'entreprise, etc.)

ACCOMPAGNEMENT DE MISE EN PRATIQUE DANS L'ENTREPRISE PAR 2 DEMI-JOURNÉES

DEMI-JOURNÉE N° 1

- Connaître l'organisation Santé et Sécurité dans son entreprise
- Identifier la communication avec les acteurs externes de son entreprise

DEMI-JOURNÉE N° 2

- Revue et actualisation (si besoin) du Document Unique d'Évaluation des risques EVRP (mais aussi le registre de sécurité, le registre des accidents bénins, etc.)
- Identification et maîtrise des différents outils utilisés dans l'entreprise dans le cadre S.S.T (Analyse des risques, PPR, Plan de formation annuel, etc.)

